



MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Direction de l'Éducation et de l'Enfance  
Service Vie scolaire

Attention :

Ce dossier contient 4 pages. Veillez à bien remplir toutes les informations et à signer en bas de pages 3 et 4.

# DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRE

## Année scolaire 2018-2019

**À RETOURNER AVANT LE 22 JUIN 2018**

Pour bénéficier des services périscolaires et extrascolaires (accueils du matin et/ou du soir, études surveillées, restauration scolaire, mercredi et vacances scolaires), l'inscription est obligatoire :

**Plusieurs possibilités vous sont offertes pour préinscrire vos enfants aux activités périscolaires :**

> Réaliser vos **démarches d'inscription en ligne** en vous connectant sur votre espace personnel sur [www.saint-ouen.fr/familles](http://www.saint-ouen.fr/familles), rubrique Services en ligne.

Pour tout problème de connexion sur votre compte personnel, des interlocuteurs dédiés vous répondront au 01 49 45 88 94.

> **Par correspondance**, pour éviter toute attente au service Vie scolaire, il suffit de retourner le dossier de pré-inscription dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à la Direction de l'Enfance et de l'Éducation, service Vie scolaire, Hôtel de Ville, 7 place de la République, 93406 Saint-Ouen Cedex

> Ou **en vous rendant aux guichets** du centre administratif Claude-Monet, 17 rue Claude-Monet, aux horaires d'ouverture.

**Confirmation de votre pré-inscription**

Une fois votre dossier **complet et validé**, vous recevrez par mail ou par courrier une fiche récapitulative d'inscription aux activités périscolaires pré-remplie qu'il faudra signer et retourner au service Vie scolaire (la fiche sera adressée ensuite aux directions d'écoles et d'accueils de loisirs par le service Vie scolaire).

**Pièces à Fournir :**

- Justificatif de domicile de mois de 3 mois (quittance de loyer, taxe foncière, pour les personnes hébergées : pièce d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement, document officiel à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document de Pôle Emploi, avis d'imposition),
- Attestation de quotient familial CAF de moins d'un mois. Si pas de quotient CAF : dernier avis d'imposition (toutes les pages),
- Pour les personnes suivies par le CAFDA, le Secours Catholique, le Samu social, la Croix Rouge ou autre : l'attestation de situation de la famille,
- La dernière fiche de paie des représentants légaux ou attestations employeurs,
- Échéancier de paiement du Trésor Public,
- Bulletin d'engagement au forfait accueil de loisirs du mercredi (téléchargeable sur le site de la ville),
- Autorisation de prélèvement (téléchargeable sur le site de la Ville) et un relevé d'identité bancaire ou postal si vous optez pour le prélèvement automatique.

**Quotient Familial :**

Le calcul est effectué sur présentation des justificatifs demandés. Il est réactualisé chaque année.

**ATTENTION :** Sans ces documents ou le numéro CAF, le **tarif maximum sera appliqué**.

**Modalités d'inscriptions et de fonctionnement :** Un règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires est disponible sur le site de la ville et pourra vous indiquer l'ensemble des modalités d'inscriptions et de participation de votre (vos) enfants(s) aux activités.

## I. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

	Responsable 1 <small><input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Tuteur <input type="radio"/> Autre (précisez).....</small>	Responsable 2 <small><input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Tuteur <input type="radio"/> Autre (précisez).....</small>
NOM ( <i>en majuscule</i> )		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		
Adresse mail		
Employeur /nom et adresse		

Allocataire CAF (régime général)                     
  Régime Spécial (MSA ou autre)                     
  Sans régime

Nom de l'allocataire : ..... Numéro d'allocataire : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Situation familiale :

Marié(e)                     
  Vie Maritale                     
  Célibataire                     
  Veuf(e)

Divorcé(e) (joindre obligatoirement une copie du jugement)                     
  Pacsé(e)

Afin de faciliter le calcul du quotient familial permettant d'établir la facturation aux familles, la commune de Saint-Ouen-sur-Seine est habilitée à utiliser le service CAFPARTENAIRES de la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis.

Ce service professionnel réservé à **des personnes habilitées** permettra d'accéder uniquement au quotient familial des familles, par le biais d'une convention signée entre la C.A.F et les personnes agréées au sein de la commune.



